Document date	17/06/2025
Document version	V 1.0
Document owner	Tinne De Baere

Politique d’administration des médicaments

European School Mol

Table des matières

Politique d'administration des médicaments 1
Table des matières 2
MÉDICAMENTS CHRONIQUES et MÉDICAMENTS D'URGENCE 3
MÉDICAMENTS TEMPORAIRES 4

Dans la mesure du possible, l'élève prend ses médicaments avant ou après les heures de classe, sous la surveillance des parents ou de la personne responsable. Cependant, les élèves passent parfois de longues périodes à l'école, et il n'est pas rare qu'un service de garde soit assuré avant et après les cours. Il est donc parfois inévitable que des médicaments doivent être administrés pendant la journée scolaire. Comment peut-on organiser cela dans le milieu scolaire ? De quoi avons-nous besoin ?

Nous avons besoin de :

- Fiche médical à jour
- Administration de médicaments sur ordonnance sur papier / courrier qui est livré à l'infirmière

MÉDICAMENTS CHRONIQUES et MÉDICAMENTS D'URGENCE

Dans le cas d'un médicament chronique, les élèves (maternelle, primaire et secondaire) transmettent ces informations à l'infirmière scolaire au début de la nouvelle année scolaire. Même s'il s'agit des mêmes informations que l'année précédente, elles doivent être confirmées au début de la nouvelle année scolaire. Il s'agit à la fois des médicaments chroniques et des médicaments (/la politique en de médication) qui doivent être administrés en cas d'urgence (par exemple, Epipen).

- Nom et prénom de l'enfant
- Classe et section
- Nom du produit
- Moment de l'administration
- Dose
- Fréquence d'administration (y compris les dates de début et de fin)
- Voie d'administration (par la bouche, le nez, l'oreille, etc.)
- Situation dans laquelle ce médicament doit être administré

Les médicaments pour les élèves de l'école primaire et de la maternelle seront administrés par l'infirmière. Les élèves du secondaire sont autorisés à administrer eux-mêmes ce médicament, mais l'infirmière de l'école doit en être informée par écrit ou par e-mail.

Un enfant souffrant d'une allergie potentiellement mortelle doit également toujours recevoir une injection d'adrénaline (par exemple EPIPEN) avec lui.

MÉDICAMENTS TEMPORAIRES

Médication temporaire (p. ex. traitement antibiotique) : ➔ les parents d'élèves de l'école primaire/maternelle fournissent au service médical un e-mail/une lettre dans laquelle les instructions sont clairement décrites, en utilisant le formulaire disponible en annexe. Les élèves du secondaire sont autorisés à administrer eux-mêmes ce médicament, mais l'infirmière de l'école doit en être informée par écrit ou par e-mail.

Quelles sont les informations nécessaires ?

- Nom et prénom de l'enfant
- Section classe et langue
- Nom du produit
- Moment de l'administration
- Voie d'administration (par la bouche, le nez, l'oreille, etc.)
- Dose
- Fréquence d'administration (y compris les dates de début et de fin des administrations)

Si cette information n'est pas disponible pour le service médical, l'infirmière de l'école ne pourra pas administrer le médicament à votre enfant.